



## Partir de chez ses parents à 18 ans

Par **manon62400**, le **02/03/2017** à **20:07**

Bonjour?

Je suis en couple depuis 6 mois, mon copain habite à Paris et moi dans le Nord, ma mère ne l'accepte pas du tout. Il a 20 ans, il vit avec sa mère et moi, je vais avoir 18 ans dans trois jours et je voudrai rejoindre mon copain à Paris sa mère m'a proposé de venir. Ma mère ne comprend rien à ma relation et en ce moment c'est très tendu. Elle ne me parle pas beaucoup, elle ne fait que me gueuler dessus, elle m'interdit depuis toujours de sortir, d'avoir un copain, etc. Donc je n'en peux plus, elle a peur que j'arrête mes études alors que je n'arrêterai jamais et je suis même prête à reprendre mes études à Paris.

Est-ce que j'ai vraiment le droit de partir à 18 ans chez mon copain ? que peut-il m'arriver ? peut-elle m'empêcher de rester là-bas ? peut elle venir me rechercher ? peut-on faire venir la police ?

Merci.

Par **jodelariege**, le **02/03/2017** à **20:21**

bonjour une fois majeure vous êtes libre de faire ce que vous voulez ,mais la liberté ça se gagne:si vous partez dans 3 jours à paris quel lycée va vous prendre en cours d'année? qui va payer l'école? ,la cantine? vos vêtements? , votre alimentation?  
si votre couple s'arrête que faites vous? vous retournez chez votre mère?,  
vous dites être en couple:non vous avez un petit copain qui n'habite pas avec vous et qui habite loin de chez vous .la vie ne couple n'est pas toujours facile..

il y a la légalité et il y a la réalité...

Par **cocotte1003**, le **02/03/2017** à **20:28**

Bonjour, avant de partir, êtes vous sure que la maman de votre copain veut bien payer votre abonnement portable, vos livres pour à l'école, vos vêtements..... et votre père ? Cordialement

Par **amajuris**, le **02/03/2017** à **20:37**

bonjour,

en outre si vous partez volontairement de chez votre mère qui actuellement, vous nourrit et vous loge, vous ne pourrez pas obtenir par la justice que votre mère vous verse une aide alimentaire.

comme l'indique jodelariege, comme vous n'avez l'air de savoir ce qu'est une vie en couple, je vous conseille de bien réfléchir avant de quitter votre mère.

si votre copain vous largue, plus question d'être hébergée, que ferez-vous alors ?

salutations

Par **manon62400**, le **03/03/2017** à **08:23**

je ne veux pas de pension alimentaire je vais faire des petits job pour moi reprendre le lycée en septembre et sa mere c'est elle meme qui m'a proposé pour que ma mere puisse reflechir car c'est la seule facon pour qu'elle reflechisse bien .. moi mon petit copain et sa mere on a mis les choses au clair que meme si un jour je serai plus avec lui elle m'ebergerai toujours le temps que je trouve quelque chose et question pour le lycée le lycée que je suis actuellement me donnerai les papiers pour aller dans la meme filiere que je suis car je me suis bien renseigner , moi et mon copain on se connait de base depuis 5 ans

Par **manon62400**, le **03/03/2017** à **08:24**

coco mon pere n'est plus ici il est parti avec une autre meuf et nous a laissé tombé depuis 4 ans bientôt

Par **manon62400**, le **03/03/2017** à **08:26**

je veux me reprendre en main et faire voir a ma mere que je peux y arriver et la elle aura confiance en moi je l'acherai jamais les etudes meme la mere de mon copain me la dit et elle m'encourage ainsi que mon copain ils sont vraiment la pour moi

Par **morobar**, le **03/03/2017** à **08:33**

C'est un avenir comportant pleins de paris et de risques.

L'expérience montre que si les rapports se dégradent jusqu'à la rupture, votre copain vous mettra à la porte et vos affaires sur le palier directement et sans délai.

Quand aux petits boulots outre qu'ils sont difficile à trouver, ils ne sont pas compatibles avec une scolarité en lycée.

Enfin actuellement vous ne demandez pas de pension, mais dans l'avenir, quand vous serez limite SDF qu'en sera-t-il ?

Par **amajuris**, le **03/03/2017** à **09:24**

manon,

il existe un proverbe qui dit que les promesses n'engagent que ceux qui y croient et non ceux qui les font.

vous êtes naïve de croire que si vous vous fâchez avec votre copain, vous allez continuer à être hébergée chez eux.

Par **jodelariege**, le **03/03/2017** à **09:41**

bonjour je suis complètement d'accord avec Morobar et amatjuris et je pense qu'ici la seule personne qui réfléchit vraiment est votre mère...les petits boulot c'est quoi exactement?des ménages? des milliers de femmes le font ou demandent à les faire? dans les mac do? c'est dur pas trop bien payé...le petits boulots ça veut dire gros travail pas agréable ,pas bien payé à des heures souvent bizarres. si les petits boulots agréables bien payés étaient si faciles à trouver il n'y aurait plus 3 millions de chômeurs.ne croyez pas que le monde du travail vous attend les bras grands ouverts, vous n'avez aucune qualification ,plein de rêve ,normal à votre age mais le jour où c'est fini avec votre copain celui ci ne supportera pas de vous voir chez votre mère surtout si il a une autre copine...et ne dites pas que votre histoire va durer toute votre vie ,peut être que oui et aussi peut être que non

une femme doit être indépendante financièrement avant de se mettre "en couple", ne pas dépendre d'un homme...votre copain et sa mère devraient eux aussi vous inciter à continuer vos études car le jour où vous lâchez le lycée vous aurez peu de chance d'y revenir quelle filière suivez vous à l'école?

pourquoi ne finiriez vous pas votre scolarité et prendre le temps d'y réfléchir?

enfin tout cela n'est pas juridique mais on connaît le " film":vous partez de chez vous sans diplôme,vous tombez enceinte , vous n'avez pas de travail et êtes dépendante d'un homme ,vous restez à la maison si votre "couple" tient au mieux, ou vous vivez seule avec un ou des enfants avec des aides sociales.....et vous pleurez sur votre sort..je n'ai pas eu de chance ..... pardon mais ce scénario existe des milliers de fois alors vous ,réfléchissez bien ,votre maman l'a fait elle.

Par **jos38**, le **03/03/2017** à **10:57**

bonjour. je rajoute le proverbe "les conseillers ne sont pas les payeurs". je suis très surprise que la mère de votre petit ami vous propose cette solution pour faire réfléchir votre mère!! si vous étiez sa fille je pense qu'elle agirait autrement. en tant que lycéenne, vous pensez que vous allez trouver quoi comme petits boulots?? ce n'est pas 2 heures de baby-sitting par semaine qui vont payer les frais d'hébergement que cette dame ne manquera pas de vous réclamer au bout de quelques semaines. rêvez pendant que vous le pouvez , dure sera le retour à la réalité. revenez dans 1 an nous donner des nouvelles

Par **Lag0**, le **03/03/2017** à **13:19**

Bonjour,

Nous sommes sur un forum juridique et il serait bien que les réponses soient données sur ce thème.

La question est :

[citation]Est-ce que j'ai vraiment le droit de partir à 18 ans chez mon copain ? que peut-il m'arriver ? peut-elle m'empêcher de rester là-bas ? peut elle venir me rechercher ? peut-on faire venir la police ?

[/citation]

La réponse est, oui, vous pouvez partir et faire ce que vous voulez si vous êtes majeure, vous pouvez et même devez, vous prendre en main. Vous êtes aux commandes de votre vie et personne d'autre.

Votre mère n'a plus à vous autoriser ou vous interdire de faire ce que vous voulez.

Pour le reste, il y a sûrement des forums (fora) plus adaptés...

Par **jodelariege**, le **03/03/2017** à **13:34**

bonjour ,tout à fait ,mais je crois qu'on a tous répondu à : "ais je le droit de partir de chez moi à 18 ans ?"et à "que peut il m'arriver?"après le reste lui appartient

Par **22pirouettes**, le **03/03/2017** à **14:10**

Bonjour

vous manquez d'expérience pour partir de chez votre mère

que vous aillez 18ans ou plus.Le seul fait que vous posiez la question montre votre manque maturité et votre naïveté pourrait très mal se terminer pour vous.

Bon courage .

Par **manon62400**, le **03/03/2017 à 18:31**

déjà lisait bien ce que j'ai mis je veux des petits boulots exemple passer le bafa pour pouvoir payer mes fournitures et tout pour le lycée et payer à sa mère pour l'hébergement . car sa mère m'a dit faut que tu continues les études a paris . ma filière c'est stss . vu que sa mère a un deuxième logement dans l'immeuble elle veut bien me le passer mais je lui donne de l'argent fin c'est moi qui lui a proposé ça . et je connais ma mère je sais comment il faut faire pour qu'elle réagit et qu'elle me donne un peu la liberté . si vous savez ce que ma mère m'a fait subir vous comprendrez pourquoi je veux partir chez mon copain , même sa mère à mon copain voulait parler à ma mère mais je voulais pas maintenant car ma mère allait me punir et tout

Par **amajuris**, le **03/03/2017 à 18:51**

" déjà arreter de parler " je pense que les bénévoles vont apprécier !

Par **jodelariege**, le **03/03/2017 à 19:17**

bonsoir pour continuer dans le non juridique ,pardon d'avance :dans la pratique vous allez passer le BAFA pour travailler où ? dans un centre de loisir le mercredi ?,durant les vacances scolaires? ça ne va pas bien loin comme gain d'argent

vous êtes en terminale stss? dans cette filière il faut continuer les études en études supérieures;de plus êtes vous sure qu'il y aura une place en septembre pour vous reprendre? vous voulez une réponse juridique:oui vous pouvez partir de chez vous à vos 18 ans.que cela soit une bonne idée :vous avez la réponse avec les avis ci dessus d'adultes qui ont eu 18 ans eux aussi à un moment (si si les adultes ne sont pas nés adultes mais ils ont eu 18 ans un jour...)  
personne sur ce site ne vous appuie ,ça donne à réfléchir non?

Par **manon62400**, le **03/03/2017 à 19:34**

je suis en premiere stss c'est pour ca que je veux reprendre mes études a paris oui j'ai redoublé et je pense refaire ma premiere car je les en quelque sorte raté je prefere a refaire c'est mieux pour moi et etre loin de mon copain ca me fais mal surtout que ma mere l'accepte pas elle le traite c'est abusé quand meme il a des limites si j'aurai été en terminale j'aurai fini mon année c'est sur . j'en ai parlé au lycée et il m'ont dit que c'etait possible sur paris que j'etais pris mais fallait que je le fasse au plus vite je me suis quand meme renseigner avant de partir apres je vais pas laisser ma mere de coté elle sait tres bien que je serai la pour elle quand meme . mais j'ai besoin de repos un peu moi j'en ai marre on dirai une prison chez moi je vous jure . et bafa pour les vacances je me suis aussi renseigner et ils mont dit que j'avais beaucoup de belle idée et que c'est bien de penser au chose a coté si je fais son choix c'est

pour que ma mere voit comment je suis triste avec tout ce qu'elle a fait elle sait tres bien que je ferai tout pour les etudes et bien m'en sortir

Par **jodelariege**, le **03/03/2017** à **19:47**

donc vous dites avoir déjà redoublé et maintenant vous envisagez de redoubler votre première ;vous aurez 18 ans le 5 mars 2017,le 5 mars 2018 vous serez encore en première puis le 5 mars 2019 vous devriez être en terminale ,si tout va bien ,cela fait deux ans d'étude sans travailler car c'est très difficile de travailler suffisamment pour payer tout ce que vous devrez à la dame qui vous accueille

de plus vous semblez avoir des difficultés avec les études alors si il faut rajouter du travail c'est voué à l'échec....

mais tout ceci n'est pas juridique.....

pardon mais dans le cadre de mon travail j'avais l'habitude de dire "qu'on ne peut donner à boire à un âne qui n'a pas soif"ce n'était pas toujours bien accepté...